

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL465

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 7

Au début de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« L'autorité responsable »

les mots :

« Le responsable du traitement mentionné au 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.